

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Com. 11, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

PARIS ET DÉPARTEMENTS

8 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

8 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

ARRESTATION DE L'ASSASSIN DU BOULEVARD DU TEMPLE

DETTE NON PAYÉE

Je me permets de trouver M^{me} la duchesse d'Uzès bien sœur pour son fils aîné. Voici ce que je lis dans le XIX^e Siècle :

Parce que « M. Jacques-Marie Géraud de Crussol d'Uzès, duc d'Uzès, a, depuis sa majorité, arrivée le 19 novembre 1889, contracté des dettes nombreuses, s'élevant, d'après sa propre déclaration, à plus de 400,000 fr. »

Parce que « quatre billets souscrits par lui et s'élevant ensemble à 62,552 fr., à l'échéance du 31 décembre 1890, ont été présentés par la maison de banque Lehieux et C^e :

Parce que « depuis le mois de janvier 1891, il a pris ou laissé prendre par ses créanciers, sur les biens qui lui provenaient de la succession de son père, des engagements hypothécaires qui ne s'élevaient pas à une somme moindre de 1 million 500,000 fr. »

Sa mère a adressé, le 17 décembre, au président Aubépin, la lettre suivante :

« Bonnelles, (Seine-et-Oise).

« Monsieur le président,

« La prodigalité de mon fils aîné m'oblige à demander au tribunal de le pourvoir d'un conseil judiciaire.

« Je vous serais reconnaissante de vouloir bien faire accepter au tribunal le nom de M. Delinon, comme conseil.

« Veuillez agréer, etc.

« DUCHESSE D'UZÈS. »

Le jeune duc d'Uzès, cité devant le tribunal, a préféré ne pas comparaître, et c'est par défaut qu'a été prononcé ce jugement :

« Le tribunal,

« Attendu qu'il résulte des documents du procès qu'à une époque récente le duc d'Uzès a contracté des dettes qui, par leur importance considérable, revêtent le caractère d'actes de prodigalité auxquels la loi rattache la mesure du conseil judiciaire,

« Dit et ordonne qu'à l'avenir le duc d'Uzès ne pourra plaider et transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier ni en donner décharge, aliéner ni grever ses biens d'hypothèques sans l'assistance de M. Delinon, avoué, que le tribunal nomme son conseil judiciaire. »

Et voilà le duc d'Uzès incapable d'user de son bien. Qu'il en ait abusé, je dois le croire puisque sa mère et le tribunal le disent. Mais je ne peux m'empêcher de calculer que 400,000 francs de dettes, 62,552 francs de billets et 1,500 mille francs d'hypothèques ne font, au total, que 1,962,552 francs, pas deux millions, c'est-à-dire pas les deux tiers de ce qu'en une seule fois la duchesse d'Uzès a dépensé à un aventurier.

Outre la différence des sommes, j'ignore à quoi le duc d'Uzès a dépensé deux millions qu'on lui reproche, mais quelqu'usage qu'il ait pu en faire, j'ai peine à croire qu'il les ait employés plus mal qu'à soudoyer un soldat déclassé et rejeté par ses pairs.

Et c'est pourquoi trouve la duchesse d'Uzès bien sévère pour un jeune homme qui a moins prodigué qu'elle et qui avait pour excuse l'effervescence de l'âge.

Mais voici qu'on nous dit que la duchesse d'Uzès n'a pas prodigué, qu'elle a prêté, pas au général Boulanger, au comte de Paris : — « Les trois millions, dit M. Henri des Houx dans le *Matin*, n'auraient constitué qu'une avance. Le prince aurait signé une reconnaissance de cet argent, comme avancé pour sa cause. M^{me} la duchesse d'Uzès posséderait encore cette reconnaissance royale, qu'on a omis de dégrader de ses mains. » Le contraire m'aurait étonné.

Mais le comte de Paris n'a dû s'engager à rembourser que lorsqu'il serait roi. Ce qui remet l'échéance un peu loin. Il a dû signer pas mal d'engagements pour cette époque-là. C'est pour cela qu'il y a pas mal de gens qui, lorsqu'on lui attribue l'intention de renoncer, poussent les hauts cris. Renoncer à régner ? Renoncer à la payer ? L'abdication serait la banqueroute. Ils le rappellent à ses « devoirs ». Ses devoirs, traduisez : ses dettes. — A.

LA POLITIQUE

L'horizon se rembrunit. Rassurez-vous : il ne s'agit que de l'horizon budgétaire ; et encore, dans cet horizon, n'y a-t-il qu'un point noir : le Sénat voudra-t-il abattre assez vite sa besogne pour éviter les douzièmes provisoires.

En cet état, on est comme la fameuse madame Manson, de la complainte de Fautsès : celle qui ne disait ni oui, ni non. Le Sénat, de son côté, se fâche avant de se lancer dans une petite aventure.

Si, comme c'est son droit, il touche, par ci par-là, dans le budget, la Chambre n'aura pas le temps de remettre l'édifice en équilibre — et il faudra en passer par les redoutables douzièmes.

D'autre part, le Sénat commence à être las de la mauvaise plaisanterie qu'on lui fait invariablement chaque année. La veille de Noël, on lui apporte un budget et on lui dit : Votez-moi ça sans le lire, attendu que si vous prenez seulement le temps de le feuilleter, nous n'arrivons plus pour le premier janvier.

On conceit qu'à la fin nos pères conscris soient fâchés et qu'ils aient dit : Voilà assez longtemps que les députés se fichent de nous.

Cela fermenté donc, et assez vivement, entre le Luxembourg et le Palais-Bourbon. Sur les droits de douane, sur la réforme des frais de justice, on est loin d'être d'accord : M. Rouvier, son budget à la main, court de la brune à la blonde en soupirant :

Monsieur, écoutez-moi donc.

Votez-moi ça p'tit million.

Si nous n'en étions pas aux achats du Jour de l'An, si nos parlementaires n'étaient pas tous papas et grands-papas, cela pourrait devenir grave. — Mais les faits sont là... Rassurez-vous... On finira par s'entendre.

Cependant, il ne faudrait pas que l'algèbre et la leçon fussent perdues. C'est, en effet, un scandale qui a trop duré, cet escamotage du contrôle du budget par le Sénat. Les républicains n'ont qu'à perdre à rabaisser le prestige d'un des grands corps de l'Etat, — et il convient que le budget soit vraiment contrôlé, ainsi que le porte la Constitution.

Pour cela, il faut, ainsi que l'a déjà proposé M. Leydet, voter le budget avant les grandes vacances ; le gouvernement le dépose en février : on ne peut pas dire que le temps manque pour l'étudier et le discuter.

Dans ces conditions, il aura le temps d'aller au Sénat, d'en revenir et de faire toutes

les navettes prévues par la loi constitutionnelle. C'est une habitude à prendre, ce n'est, en somme, qu'un changement dans l'ordre du jour, on n'en fera ni plus ni moins, il n'y en aura que juste le même nombre d'interpellations, de questions, de discussions — et de rappels à l'ordre...

Mais il nous est si difficile, en France — au Parlement surtout — de prendre une nouvelle habitude — fût-elle excellente !...

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES
PAR SERVICE SPÉCIAL

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 25 décembre.

Le conseil d'Etat vient d'élaborer un règlement d'administration publique concernant l'admission des militaires aux emplois de l'Etat.

Nous pouvons aujourd'hui en publier les principales dispositions. Toute demande d'emploi devra être adressée au général commandant le corps d'armée auquel le candidat appartient ou appartient, par voie hiérarchique si le postulant est présent au corps, par l'intermédiaire de la gendarmerie s'il est dans ses foyers. La demande est envoyée à l'autorité compétente dans le délai d'un mois.

Il y aura deux sessions par an pour examiner l'aptitude morale et physique de chaque candidat. Le ministre fait les nominations pour ses services dans l'ordre déterminé par le grade et, à égalité de grade, par la durée des services, « quelle que soit la date de la demande ».

Tous les ans, du 20 juin au 1^{er} juillet, les ministres transmettent à leur collègue de la guerre un état indiquant, pour l'année précédente, le nombre des vacances dans chaque emploi, le nombre des places demandées et le nombre des nominations faites en faveur des officiers, sous-officiers et caporaux ayant satisfait aux conditions de l'article 84 de la loi de recrutement.

A défaut de candidats ayant le temps de service exigé par cet article, les emplois vacants pourront être attribués aux autres candidats, sous les mêmes conditions d'âge et d'aptitude physique.

Un arrêté ministériel déterminera les emplois ainsi disponibles.

M. le ministre de la guerre a prononcé le passage dans l'armée territoriale d'un grand nombre de sous-lieutenants de réserve d'infanterie. Les régiments dont les cadres sont spécialement renforcés appartiennent aux 1^{re} et 4^{es} corps, des compagnies de chasseurs territoriaux leur ayant été adjointes pour doubler les troupes de montagne chargées de la défense des Alpes.

Les régiments territoriaux du 6^e corps sont toujours tenus au complet. Leurs cadres n'ont eu besoin de recevoir qu'un nombre très restreint de sous-lieutenants de réserve.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 25 décembre.

UN TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-RUSSE
On assure à Saint-Petersbourg que M. Wyschnegradsky, ministre des finances, a parlé, au dernier conseil des ministres, en faveur de la conclusion d'un traité de commerce franco-russe. Cependant le czar serait pour le moment opposé à ce projet.

SOUVENIR DE CRONSTADT

L'escadre de l'amiral Gervais n'oublie pas l'hospitalité russe. Samedi on a reçu à Cronstadt un nouveau cadeau de l'amiral. C'est une statue de bronze d'un travail très artistique, d'une hauteur d'environ un mètre, qui représente un matelot français, la hache à la main et se préparant à monter à l'abordage.

bouts pendaient élégamment sur les épaules de ce chevalier du bonnet, des cartes transparentes, et des dames désireuses d'être soutenues ; — un bout de cigare éteint, — le mégot traditionnel, — n'avait pas d'ailleurs été plus oublié que les bottines éculées dont la guêtre, au temps de ses splendeurs, avait été de drap clair... Mulot était un grand homme et il présentait un chef d'œuvre à l'admiration de Raymond de Staël.

— Mais, mon pauvre ami, vous n'allez pas faire trois pas, sous cet accoutrement, sans vous faire ramasser par les gardiens de la paix.

— Laissez donc, il est très coquet mon costume, et je suis sûr qu'il y aura encore des demoiselles qui se retourneront pour dire : tiens, ce petit, il n'a pas l'air bien calé, mais il a bonne façon et il porte bien la toilette.

— Mais vraiment, vous trouvez que vous n'exagérez rien ?

— Mon garçon, ça dépend de l'endroit où je veux aller et de ce que je veux y faire, sans vous faire ramasser par les gardiens de la paix.

... Vous pensez bien que je ne suis pas un enfant et que ce n'est pas pour faire la belle jambe que je me frusque comme ça. Mais, pendant que vous ferez la rue, vous, moi je vais faire les pires bouges, les plus dangereux tapis francs de la Guillotière.

... Et voyez, fit-il en sortant de la poche une vingtaine de francs en grosse monnaie et un couteau, — un fort couteau à lame pointue, bien affûtée et dont la virole tournait sans bruit, — voyez, je n'ai que ça sur moi avec mon mou-

Le piédestal porte l'inscription : « A la ville de Cronstadt, en souvenir de l'escadre française du Nord et de son commandant, l'amiral Gervais. »

L'INCIDENT FRANCO-BULGARE

Contrairement à ce qui a été annoncé, le gouvernement français n'a pris aucune décision en ce qui concerne la protection des intérêts français en Bulgarie. L'agent britannique à Sofia n'a donc pas eu à accepter le soin de protéger les intérêts français.

On ne sait rien non plus, jusqu'à présent, de l'intention prêtée à la Bulgarie d'avoir recours à la médiation du gouvernement italien.

A LA NONCIATURE DE PARIS

M. Locatelli, auditeur à la nonciature à Bruxelles, nommé depuis le mois de juillet auditeur à la nonciature à Paris, a pris depuis trois jours possession de son poste diplomatique.

Issu d'une vieille famille noble de Lombardie, blond, mince, de taille moyenne, le nouvel auditeur est âgé de trente-sept ans. Il parle couramment et élégamment notre langue.

M. Celli, chargé depuis longtemps des fonctions d'auditeur à la nonciature, quittera Paris prochainement pour se rendre à Rome.

LE CADASTRE

La sous-commission périodique du cadastre s'est réunie hier matin sous la présidence de M. Léon Say.

Elle a fixé les conditions de la contiguïté pour les propriétés qui doivent servir de base aux livres fonciers. Ne seront pas considérées comme contiguës les parcelles séparées par un chemin public ou par une rivière.

La commission a décidé, ensuite, que les unités foncières distinctes, appartenant à un même propriétaire dans une même commune, pourraient faire l'objet d'un feuillet réel spécial, indépendant des feuillets consacrés à chacune des unités foncières.

ETRANGER

Les Assassinats en Crète

Constantinople, 25 décembre.

Djeladin Pacha, le gouverneur général de la Crète par interim, vient d'adresser aux autorités de l'île une circulaire pour essayer de mettre un terme aux crimes contre les personnes, qui se commettent presque chaque jour.

Cette circulaire invite les autorités à informer la population qu'à l'avenir tout assassinat commis par vengeance et pour tout autre motif sera puni de la peine de mort.

La circulaire ajoute que les préfets, vice-préfets et fonctionnaires de la police seront rendus responsables des actes de leurs subordonnés.

Tout fonctionnaire de police du district où le crime aura été commis, sera tenu d'en trouver l'auteur dans les 24 heures ou du moins d'en donner le signalement. A défaut, il sera révoqué.

Depuis douze jours que cette excellente circulaire a été publiée, il n'y a pas eu en Crète, moins de onze assassinats. Aucun meurtrier n'a été arrêté et aucun fonctionnaire de police n'a été non plus révoqué.

La retraite du général de Schweinitz

Saint-Petersbourg, 25 décembre.

On annonce de bonne source que le rappel de M. de Schweinitz, ambassadeur d'Allemagne à Saint-Petersbourg, est absolument décidé. M. de Schweinitz quittera son poste au mois de mars prochain.

Les Affaires Allemandes en Russie

Saint-Petersbourg, 25 décembre.

M. Vanovsky, ministre de la guerre, vient de proposer au conseil supérieur de la guerre, d'abroger la loi édictée par l'empereur Nicolas I^{er}, qui autorise les officiers allemands à occuper dans les régiments russes, à titre d'études, des postes de commandements actifs.

Le Crime du boulevard du Temple

ARRESTATION DE L'ASSASSIN

Paris, 25 décembre.

Voici, d'après le service de la sûreté, comment a été amenée l'arrestation du sous-lieutenant Anastay. Ces renseignements confirment, du reste, ceux que nous avons déjà donnés des premiers jours.

La Famille Cabouret

M. Goron, était absolument convaincu que l'assassin de M^{me} Dellard devait être cherché parmi les gens qui connaissent les époux Cabouret, les anciens domestiques.

En effet, l'assassin, le jour du crime, était monté directement à l'ancien appartement occupé par la baronne Dellard.

Les Cabouret, comme on sait, ne voulaient rien dire.

A force de recherches, on parvint à savoir par divers témoignages, qu'il y avait deux ans, un jeune militaire répondant au signalement de l'assassin fréquentait les époux Cabouret et était reçu avec une certaine amitié par M^{me} Dellard ?

Le Protégé de M^{me} Dellard

Pressés de questions, les époux Cabouret finirent par reconnaître la vérité de ces faits. Ils avaient connu, en effet, un jeune protégé de M^{me} Dellard, qui était entré à Saint-Cyr.

Ils ajoutèrent qu'il devait être actuellement officier dans un régiment en garnison à Lyon, et que la famille Dellard avait cessé toutes relations avec lui, à cause de sa mauvaise conduite.

On chercha de ce côté, et à Lyon on apprit que cet officier, nommé Anastay, mis en non-activité, avait quitté Lyon dans la nuit du 2 décembre, pour venir à Paris.

L'Hôtel

Pendant ce temps, on continuait les recherches à Paris dans les garnis, et les agents de ce service trouvèrent la preuve à l'hôtel du n° 20 de la rue Notre-Dame-des-Victoires, que l'individu nommé Anastay était descendu dans cet hôtel le 2 décembre.

Son signalement répondait à celui de l'assassin.

A l'hôtel, il s'était donné comme officier en activité de service, tandis que rue de Valois où sa piste fut retrouvée et où il s'était rendu quelques jours après le crime, il tient un autre langage ; il se dit bien toujours officier mais reconnaît qu'il est en disponibilité.

Une Nuit de veille

Ce n'est qu'avant-hier, à minuit, qu'on eut la certitude qu'Anastay était l'assassin du boulevard du Temple.

Les agents guignèrent chez le concierge de la maison : l'officier était tranquillement rentré à 10 heures. Force fut de remettre l'arrestation au lendemain.

Pendant la nuit, M. Barbaste réussit à s'introduire dans la chambre d'Anastay. Celui-ci dormait profondément et l'agent put à loisir se convaincre qu'il tenait bien l'homme recherché.

Sur la table il avisa un revolver chargé.

On sait comment s'opéra l'arrestation. Ajoutons qu'Anastay était à bout de ressources et n'avait plus qu'une somme de 40 centimes.

Le Père de l'Assassin

L'enquête, qui est menée des plus activement, a établi qu'Anastay ne s'est présenté chez son père que le 7 ou le 8

décembre et qu'il a dit à ce dernier qu'il venait passer seulement deux ou trois jours à Paris.

Au sujet du père d'Anastay, qui est bien pharmacien comme on l'a dit, il avait acheté le cabinet d'un spécialiste, le docteur Armand, cabinet situé passage Saulnier.

Comme il n'avait pas le moindre diplôme de docteur, M. Mouquin, commissaire de police, dut intervenir, et M. Anastay père fut condamné à un mois de prison pour exercice illégal de la médecine.

Quant au sous-lieutenant Anastay il a, en outre de son père, visité d'autres amis, à qui il a également déclaré n'être à Paris que pour quelques jours. Il paraît, en effet, établi qu'il était bien dans l'intention de quitter promptement Paris et qu'il n'y est resté que lorsqu'il a vu le bruit fait autour du crime et l'enquête qui se poursuivait à Lyon.

Le Pardessus

Quant au pardessus trouvé dans la malle, il ne paraît pas avoir été acheté à Lyon ; il ne ressemble nullement au spécimen qu'avait mis M^{me} Israël à la disposition du service de la sûreté.

Par contre il est établi que le couteau a bien été acheté au Grand-Bazar de Lyon.

Précautions

L'enquête a pu également établir que le 4 décembre, jour du crime, Anastay s'est en quelque sorte doublé pour se créer un alibi. Anastay, qui est sorti à 5 heures moins 20 de la maison du crime, a été dîner à 5 h. 1/4 chez des amis qui habitaient à 400 mètres environ du 42 du boulevard du Temple.

A-t-il mis à profit cette demi-heure pour réparer le désordre de sa toilette, effacer le sang qu'il pouvait avoir sur lui et se débarrasser de la fameuse serviette dont il s'est servi le jour du crime et qu'il n'avait plus par suite quand il a visité ses amis ? C'est ce que l'enquête établira.

L'Interrogatoire

A 11 heures 1/2, M. Goron a de nouveau interrogé Anastay : celui-ci persiste dans son attitude ; il continue à nier énergiquement et se montre très sûr de lui. On ne croit pas arriver, en dépit des charges accablantes qui pèsent sur lui, à en obtenir facilement des aveux.

En sortant du cabinet du chef de la sûreté, Anastay a été conduit au service anthropométrique où le docteur Bertillon l'attendait.

Un Récit de Delphine Houbre

Delphine Houbre, la bonne de M^{me} Dellard, qui a déclaré formellement reconnaître l'assassin dans Anastay, a fait le récit suivant au rédacteur du *Temps* :

Le juge m'a dit : — Vous le reconnaissez, Delphine, vous êtes bien sûre que c'est lui ?

— Ah ! monsieur, que j'ai fait, si j'en suis sûre ! mais je l'ai vu exactement comme ça, et je ne l'oublierai pas pour sûr de ma vie. Quand je pense que j'étais remontée tranquillement sans me douter de rien ! J'avais déposé mon panier et ma boîte au lit dans la cuisine ; ensuite j'avais retiré mes souliers, mis mes pantoufles pour ne pas salir le parquet.

Alors je m'en vas tranquillement dans la salle à manger pour prendre, comme d'habitude, la lampe et l'allumer. Comme j'en traçais, je vois tout contre la fenêtre un monsieur avec un air si singulier, si égaré, que je me dis : Qu'est-ce que c'est que cet homme-là que madame a reçu chez elle ? Il ne me revient pas, celui-là ! Et je dis tout haut : Qu'est-ce que monsieur veut ?

— Je veux...

Et, sans dire un mot de plus, il m'empoie

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du
26 Décembre (42)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

XLII

Raymond de Staël dormait profondément lorsqu'on sonna à la porte d'un garçon. Dame, pour lui aussi, le temps des valets de chambre n'était plus qu'à l'état de souvenir. Il logeait maintenant dans deux petites pièces au quatrième, place Morand, il payait quatre cent cinquante francs de loyer ; et quand on frappait, c'était lui qui allait ouvrir.

Il s'agissait donc à bas du lit, courut enfiler un pantalon et des pantoufles et alla ouvrir le visiteur matinal.

Mais il fallait presque aussitôt refermer la porte de son logis en voyant le singulier et important personnage qui tenait encore en main le cordon de la sonnette.

— Qu'est-ce que vous voulez ?

— C'est donc pas ici que M. Aristide a rendez-vous ? — répondit l'autre d'une voix pâteuse que d'interminables séries

de petits verres avaient enroulée de la plus magistrale façon.

Raymond se frotta les yeux comme s'il avait la berluie, regarda mieux, puis, ouvrant la bouche dans un silencieux et prudent éclat de rire, reconnut Mulot qui jûit aussi de l'effarement de son associé.

— Entrez, entrez, monsieur le voyou. — Bien obligé... mais c'est égal... je crois que je le tiens, celui-là... d'abord, on m'en a toujours fait compliment.

Le fait est que Mulot, à ce moment, réalisait le type d'une bien belle canaille.

Trois ou quatre poils de moustache sous le nez, les rouflaquettes obligées, une casquette à carreaux qui tenait par artifice sur le coin de ses cheveux plats et gras, un pantalon de velours bleu, que l'usure avait rendu d'une couleur indéfinissable, mais qui, par son galon de soie pisseuse, par sa coupe à pied d'éléphant, était cependant d'une haute prétention à l'élégance, une chemise à raies roses dont le col cassé était fermé par une cravate rose aussi — et quel rose ! — où brillait un énorme solitaire, valant dix mille francs ou dix centimes ; et pour compléter cet accoutrement de souteneur dans la débène, un veston à carreaux qui avait été vert, lui aussi, mais qui s'était progressivement lavé à toutes les averse célestes et dans tous les ruisseaux, de façon à n'être plus, sur ses épaules, que d'un gris jaunâtre. C'était grandiosement hideux.

Le costume était pimenté par un cache-nez de laine grise et violette, dont les

bouts pendaient élégamment sur les épaules de ce chevalier du bonnet, des cartes transparentes, et des dames désireuses d'être soutenues ; — un bout de cigare éteint, — le mégot traditionnel, — n'avait pas d'ailleurs été plus oublié que les bottines éculées dont la guêtre, au temps de ses splendeurs, avait été de drap clair... Mulot était un grand homme et il présentait un chef d'œuvre à l'admiration de Raymond de Staël.

— Mais, mon pauvre ami, vous n'allez pas faire trois pas, sous cet accoutrement, sans vous faire ramasser par les gardiens de la paix.

— Laissez donc, il est très coquet mon costume, et je suis sûr qu'il y aura encore des demoiselles qui se retourneront pour dire : tiens, ce petit, il n'a pas l'air bien calé, mais il a bonne façon et il porte bien la toilette.

— Mais vraiment, vous trouvez que vous n'exagérez rien ?

— Mon garçon, ça dépend de l'endroit où je veux aller et de ce que je veux y faire, sans vous faire ramasser par les gardiens de la paix.

... Vous pensez bien que je ne suis pas un enfant et que ce n'est pas pour faire la belle jambe que je me frusque comme ça. Mais, pendant que vous ferez la rue, vous, moi je vais faire les pires bouges, les plus dangereux tapis francs de la Guillotière.

que le bras et me le serre, et par derrière m'envoie un grand coup de couteau. Je me suis défendue de l'autre main, et c'est comme ça que j'ai eu le doigt entamé.

Je me défendais toujours et je criais. Alors il me flanqua par terre, le nez sur le plancher, et me scia le cou tant qu'il put. Croc! Croc!... ça faisait.

C'est là qu'a empêché d'y passer, c'est que mes cheveux, que je porte en nattes, en chignon, s'étaient défilés, que j'avais un col emporté, et à l'intérieur du cou une grosse cravate sur la peau. Tout ça m'a protégée, heureusement. Il a dû perdre la tête alors et filer, mais j'ai ouvert la fenêtre et j'ai crié : « Arrêtez-le, l'assassin ! il m'a scié le cou ! »

Chez M. Anastasy père

Un rédacteur du *Temps* s'est rendu chez M. Anastasy, père de l'assassin, et il l'a trouvé avec son autre fils Léon, étudiant en médecine.

M. Anastasy père lui a dit :

J'ai reçu avis de la mise en non activité de Léon. Dans la lettre où il m'annonçait cette nouvelle, il ne m'expliquait pas la raison de cette mesure, et me parlait d'une dette de plus de 1.380 fr., qu'il devait payer à tout prix. Je lui répondis par des reproches et lui intimai, avant de se rendre à la maison, d'aller passer quelque temps chez une de ses tantes, en province.

Louis vint à Paris, son frère l'apprent et ne m'en dit rien. Ce n'est que le lendemain du crime du boulevard du Temple que je fus frappé du rapport qu'il y avait entre le signalement de l'assassin donné par les journaux et celui de mon fils. Je fus frappé d'un terrible soupçon et en fis part à son frère Léon.

Le jeune étudiant appuie le récit de son père par un mouvement de tête.

Léon me dit alors :

— Louis est à Paris depuis le 1^{er} décembre ; nous nous sommes rencontrés plusieurs fois, nous avons dîné ensemble. Il demeure à l'hôtel du Midi et du Nord, dans la rue Notre-Dame-des-Victoires.

Pourquoi ne vient-il donc pas à la maison ? Tu lui diras de ma part que ma table lui est ouverte et qu'il pourra venir déjeuner et dîner avec nous. Quant à sa chambre à l'hôtel, qu'il la garde, car je n'ai pas de place pour le loger.

Léon remplit l'ambassade dont il était chargé, et le 6 décembre, son frère vint me voir. Nous avons naturellement parlé de l'assassinat de M^{me} Perrin ; il répondait par monosyllabes aux questions que je lui posais.

Un jour je lui dis :

— Si tu allais te promener au boulevard du Temple, ne craindras-tu pas d'être pris pour l'assassin ?

Ah ! le bon plaisir, riposta Louis, il ne manquerait plus que cela ? D'ailleurs, je ne m'en prive pas d'aller me promener par là.

L'étudiant en médecine, interrompant alors son père :

— Mais oui, nous dit-il, il y allait, et je l'ai accompagné plusieurs fois dans ses promenades. Deux fois nous nous sommes rendus boulevard Beaumarchais. Louis, portant le costume d'officier, ne manifestait aucune émotion en passant devant la maison où le crime a été commis.

Nous adressant de nouveau à M. Anastasy père.

— Quelle attitude gardait-il à la maison ? N'était-il pas soucieux ? Lisait-il les journaux ?

Non, monsieur, il était la gâté même, il chantait et sifflait toute la journée, car dans ces derniers jours, il sortait assez peu. Léon et moi nous étions ordinairement tristes, notre procès nous causait de mortels ennuis, ma clientèle s'était éparpillée à la suite d'articles que les journaux avaient publiés contre moi.

Faut-il le dire ? En outre, nous étions hantés par la crainte qui est devenue aujourd'hui une quasi-certitude... Son arrestation ne nous a pas surpris.

Nouvelles preuves

M. Goron est de plus en plus persuadé que l'assassin de la baronne Dellard est bien Anastasy. A chaque instant les charges de plus en plus accablantes sont relevées contre lui. Cependant l'assassin garde le plus grand sang-froid, il nie toujours, c'est ainsi que poussé à bout par M. Goron il lui a dit :

— Que voulez-vous que je vous dise, vous avez raison, il y a contre moi la suite de je ne sais quelle fatalité tout un ensemble de circonstances qui semblent m'accuser. Il est certain qu'à votre place si j'avais à interroger un individu dans la même position que moi, je ferais comme vous, j'aurais la même conviction.

Ce qui tend bien à prouver qu'Anastasy avait longuement étudié son crime, c'est le soin qu'il a eu de faire des visites dans le quartier pour se créer des alibis, et d'aller dîner chez des amis vers cinq heures un quart, à quelques pas de la maison du crime.

En terminant, disons que le pardessus

bleu-foncé trouvé chez lui porte des taches étranges, surtout à la poche droite, taches qui ont été soumises à l'examen d'un expert chimiste, et qui ne sont autres que des taches de sang.

Enfin, le gant trouvé dans la salle à manger de M^{me} Dellard est du 7 1/4, pointure que gante Anastasy.

Les Aveux

Anastasy, dans un moment d'abattement s'est décidé à faire des aveux complets.

Pressé de questions par les agents de la sûreté, Anastasy, vers six heures et demie, a demandé à parler au chef de la sûreté.

Il lui a demandé d'envoyer chercher M. Gevelot, qui l'avait déjà exhorté à avouer en lui promettant devant lui qu'il lui demanderait le pardon de son crime.

M. Gevelot, que le chef de la sûreté a envoyé aussitôt chercher, est arrivé presque en même temps que M. Poncet, juge d'instruction, que M. Goron avait envoyé prévenir à son domicile.

Anastasy, conduit dans le cabinet du chef de la sûreté a fait alors des aveux complets en présence de MM. Poncet et Gevelot.

Deux couteaux dont un plus petit que celui déjà désigné, ont été achetés par lui au Grand-Bazar de Lyon. Le plus petit a été jeté dans un égout.

L'assassin, comme cela a été prévu, est entré, son crime commis, dans un chalet de nécessité pour se laver, puis est allé dîner chez une dame dont il connaissait le fils, boulevard Beaumarchais.

Il a déclaré n'avoir pas eu le temps de voler quoi que ce soit.

Il manifeste un grand repentir de l'acte qu'il a commis.

Anastasy avoue, au moment du crime, comme plusieurs témoins l'avaient déclaré, un parapluie qu'il a d'ailleurs encore en sa possession, et un chapeau à haute forme à bords relevés et non plats.

LES JOURNAUX

Les journaux de Paris fournissent sur l'arrestation et la confrontation d'Anastasy avec la bonne de M^{me} Dellard, des renseignements presque identiques. Néanmoins, quelques-uns se sont livrés à des enquêtes personnelles dont voici le résultat :

Le jeune officier a dû quitter sa ville de garnison dans la nuit du mardi au mercredi 2 décembre, par le rapide de Marseille qui entre en gare de Lyon à minuit vingt-neuf minutes et qui repart à minuit trente-sept pour arriver à Paris à neuf heures et demie du matin.

A dix heures environ, le voyageur descendant de la gare de Lyon, descendit de l'hôtel du Midi et du Nord, tenu par MM. Anasse frères, au numéro 20 de la rue Notre-Dame-des-Victoires.

Le jeune homme portait sous son vieux pardessus marron, déjà signalé par Cachet, l'employé du Grand-Bazar, un petit veston gris ; le pantalon était rayé gris et noir ; le voyageur était coiffé d'un chapeau de feutre forme melon.

Sur la galerie du faïence à quatre places qui l'avait amené se trouvaient deux malles dites chapelières et une cantine d'officier. Louis Anastasy se fit inscrire sous son véritable nom ; il dit même à l'hôtelier qu'il était sous-lieutenant au 158^e de ligne à Lyon et qu'il venait à Paris pour consulter un grand médecin oculiste.

Le lendemain, c'est-à-dire la veille du crime, il demandait à changer de local ; le garçon de l'hôtel transporta alors ses bagages dans la chambre numéro 10, également située au premier étage.

Nous avons vu hier soir M. Anasse, qui a bien voulu nous fournir les renseignements suivants sur le séjour du jeune sous-lieutenant dans son établissement.

M. Anastasy, nous a-t-il dit, était un garçon particulièrement doux et aimable ; il avait même l'air assez timide et parlait fort peu. Il ne m'a pas adressé la parole plus de deux ou trois fois pour me demander des renseignements insignifiants ; il sortait chaque matin vers dix heures et était toujours rentré le soir entre dix heures et demie et onze heures.

Il recevait des lettres dont je n'ai jamais songé à remarquer la provenance et j'ignore complètement où il prenait ses repas. Je ne lui ai jamais remarqué la fameuse serviette brune, la barbe parfaitement rasée, vêtu d'un pardessus bleu en diagonale et coiffé d'un chapeau haut de forme. C'était Anastasy. On monte aussitôt au premier. Dans l'appartement attendait Delphine Houbre, la bonne de M^{me} Dellard, sortie une heure auparavant de l'hôtel, la figure encore enveloppée d'un linge. A peine elle jeta les yeux sur le petit homme qu'elle poussa un cri et se mit à trembler.

C'est lui ! lui !... j'en suis sûre !... dit-elle, le doigt tendu.

« Le 7 au matin, il a quitté mon hôtel en me disant qu'il avait trouvé à se loger plus spacieusement et à meilleur marché au n° 19 de la rue de Valois. Il me paya sa note sans contestation et donna même un assez fort pourboire au garçon. »

Voilà donc le sous-lieutenant Anastasy installé rue de Valois. Il habite au n° 49 une chambre meublée située au troisième étage, et que lui loue M. Mazurier, propriétaire du restaurant de la Jeune-France, au n° 6 de la même rue. Là on le voit sortant, tantôt en uniforme, tantôt en civil ; ses allures assez étranges éveillent même l'attention des commerçants du voisinage, mais il ne vient à l'idée de personne de soupçonner ce jeune et élégant officier, venu à Paris pour faire soigner ses yeux. Comme à l'hôtel du Midi et du Nord, Louis Anastasy sort le matin à dix heures et rentre vers onze heures du soir au plus tard.

Ce récit est complété par le suivant. Il s'était inscrit comme suit sur le livre de la police :

François Anastasy, 24 ans, officier, né à Lyon, l'âge et le lieu de naissance étaient mensongers. Quels motifs avait donc le sous-lieutenant pour donner ainsi de fausses indications d'état civil ?

Il était arrivé à l'hôtel avec une malle. On apprend qu'il n'était allé voir son père que le 7. D'autre part, lui, qui ne portait au corps qu'une petite moustache noire, laissait maintenant pousser sa barbe.

L'arrestation

Le cas fut soumis à M. Poncet, juge d'instruction. Fallait-il arrêter le sous-lieutenant ? Les soupçons étaient-ils assez précis pour qu'on se risquât à prendre une aussi grave mesure envers un officier de l'armée française ? Les gaffes commises ces jours derniers indiquaient qu'il fallait agir prudemment. Voici à quel point on s'arrêta :

L'inspecteur principal de la Sûreté Jaume et un autre agent se rendirent avant-hier soir chez le concierge du 49 de la rue de Valois et demandèrent si l'officier était rentré. Sur la réponse affirmative du concierge, ils déclineront leur qualité et lui demanderont l'hospitalité pour la nuit, de façon à s'assurer que le personnage suspect ne ressortirait pas.

Le matin, à sept heures, Jaume alla chercher le jeune Mouillet, employé mètreur chez M. Gorjux, 6, rue des Filles-du-Calvaire.

M. Mouillet est l'une des personnes à qui l'assassin demanda, le 6 décembre, M^{me} Carboré, puis M^{me} Dellard. Ce garçon, qui est très intelligent, avait gardé un souvenir très précis du quidam. Jaume et lui allèrent l'embusquer dans un débit de vins, juste en face du 49 de la rue de Valois.

Anastasy, qui partait le matin et ne rentrait que le soir, avait l'habitude de descendre de sa chambre, tous les jours, entre neuf heures et demie et dix heures. Pourtant, ils l'attendirent vainement une grande partie de la matinée.

Vers onze heures et demie seulement, l'agent resté chez le concierge parut et fit un signe : l'homme était dans l'escalier. Jaume profita de ce que précisément le facteur lui remettait une lettre pour lui passer sous le nez avec M. Mouillet :

— C'est l'assassin ! je le reconnais bien, quoiqu'il ait laissé pousser un peu sa barbe, murmura ce dernier.

L'inspecteur de police en savait assez.

Il s'approcha de l'officier qui lisait sa lettre :

— Vous êtes bien le sous-lieutenant Anastasy ?

— Parfaitement.

— Vous n'ignorez pas qu'en ce moment on enterme M^{me} Dellard ? Comment se fait-il que vous n'y assistiez pas et que, seul parmi les officiers qui connaissent son malheureux fils, vous n'ayez pas envoyé à celui-ci de lettre de condoléance, vous surtout, qui avez été son protégé ?

— Je lui ai envoyé ma carte.

Tenez, voici un mandat d'amener de M. Poncet, juge d'instruction. Veuillez me suivre au palais. Le juge désire vous interroger.

Ah ! fit Anastasy en palissant. Que me veut-il ?

L'officier était vêtu d'un pardessus bleu foncé, d'un pantalon gris et coiffé d'un chapeau melon.

Aussitôt arrivé chez le juge, on lui essaya le pardessus expédié à Paris par la maison du Pont-Neuf de Lyon, et semblable à celui qui fut vendu, le 28 novembre, à l'assassin. Ce vêtement « lui allait comme un gant », suivant la pittoresque expression d'un agent.

42, Boulevard du Temple

A 3 heures 1/2 de l'après-midi, le parquet arrivait 42, boulevard du Temple. Au milieu des agents de la Sûreté, se trouvait un jeune homme de petite taille et à la moustache brune, la barbe parfaitement rasée, vêtu d'un pardessus bleu en diagonale et coiffé d'un chapeau haut de forme. C'était Anastasy. On monte aussitôt au premier. Dans l'appartement attendait Delphine Houbre, la bonne de M^{me} Dellard, sortie une heure auparavant de l'hôtel, la figure encore enveloppée d'un linge. A peine elle jeta les yeux sur le petit homme qu'elle poussa un cri et se mit à trembler.

C'est lui ! lui !... j'en suis sûre !... dit-elle, le doigt tendu.

— Cette femme déraisonne, murmura l'officier.

— Non... c'est vous... c'est vous qui avez égaré ma bonne patronne ! — Je vous aurais reconnu entre mille !

— A genoux ! à genoux ! misérable, s'écria à son tour M. Dellard. Quand je pense que c'est à moi que vous deviez votre position ! Demandez-moi pardon d'avoir assassiné ma mère !

Et le malheureux éclata en sanglots.

— C'est vous qui voulez me faire assassiner, protesta Anastasy.

Tous les assistants étaient profondément émus par cette scène poignante. Seul, Anastasy semblait insensible aux pleurs du malheureux fils.

— Vous voulez m'assassiner... m'assassiner... se bornait-il à répéter machinalement... Laissez-moi tous tranquilles.

Un instant, il hésita. On crut que l'aveu allait s'échapper de ses lèvres ; mais il n'en fut rien et, à partir de cet instant, le sous-lieutenant ne desserra plus les dents.

Mis en présence de Lina Borel, la domestique du second étage, où l'assassin est tout d'abord allé sonner, celle-ci se montra moins affirmative que M. Mouillet et Delphine Houbre.

— Vous comprenez, dit-elle, je n'ai fait qu'entrevoir l'individu. L'escalier était son bre à quatre heures et demie.

Pourtant elle déclara que la taille, l'allure correspondaient parfaitement.

Il était sept heures et demie quand Anastasy fut reconduit au palais de justice.

Pendant toute la soirée, les interrogatoires continuèrent, ainsi que les confrontations, et, à chaque instant, de nouvelles charges vinrent peser sur Anastasy.

NOTRE ENQUÊTE A LYON

A la nouvelle donnée par notre correspondant parisien de l'arrestation de l'assassin de la baronne Dellard, nous nous sommes mis en campagne pour compléter les informations venues de la capitale.

L'assassin

Ainsi que nous le disions, l'assassin présumé est nommé Louis-François Anastasy, âgé de 25 ans, ex-sous-lieutenant au 158^e d'infanterie en garnison à Lyon.

Anastasy dont nous n'avons pu nous procurer l'état-civil, les bureaux étant fermés le dimanche, est né à la Croix-Rousse, où son père tenait une pharmacie d'angle de la place et de la grande rue.

M. Anastasy père vendit son établissement l'année de la guerre et alla s'établir à Paris, passage Saunier, 25, où il habite encore actuellement.

Il a deux fils dont l'un est étudiant en médecine et celui dont nous avons à nous occuper.

Ce dernier se présentait à l'école de Saint-Cyr à dix-huit ans. Ayant échoué à l'examen, Louis Anastasy s'engageait au 158^e de ligne comme simple soldat.

Cet engagement volontaire lui permettait de se présenter deux fois encore à l'école. Aux examens de l'année suivante, il était admis à suivre les cours et le 1^{er} octobre 1889, il en sortait comme sous-lieutenant au 158^e et affecté comme tel à la deuxième compagnie du deuxième bataillon, en garnison à Modane.

L'an dernier, le bataillon vint s'établir à Lyon, où la compagnie du sous-lieutenant Anastasy, occupa successivement les casernes Bissuel et Saint-Laurent.

Elle est actuellement cantonnée dans cette dernière caserne.

Anastasy officier

Dès qu'il appartient à l'armée, Anastasy suivit une mauvaise voie. Il ne s'occupa point sérieusement de ses devoirs, négligeant les hommes de sa compagnie et son instruction qui était, paraît-il, fort incomplète au point de vue militaire.

A Modane même, sa première garnison, dans une petite localité où précisément il n'avait pu subir les entraînements de la grande ville, Anastasy se fit déjà remarquer par sa mauvaise conduite. Joueur effréné, il perdait plus que sa solde mensuelle ne lui permet d'exposer.

Dans cette ville, il fit la connaissance de la fille d'un employé du chemin de fer, qu'il amène à Lyon à son départ de Modane.

A Lyon

La liaison de l'officier avec la fille B... ne dura pas. A cette fille qu'il avait débouchée et déshonorée, il préféra les amours faciles. Son existence alors fut celle d'un viveur dans toute l'acception mauvaise du mot.

M^{me} Arnoux, rue Saint-Joseph, 45, qui lui avait loué une chambre garnie à raison de 45 fr. par mois, dut même lui donner congé, car la propriétaire ne voulait pas tolérer l'inconduite du sieur Anastasy.

Il part en devant trois mois de location à M^{me} Arnoux.

Après avoir habité rue de Condé, 18, le sous-lieutenant s'établissait, à la date du 21 octobre dernier, époque à laquelle sa compagnie venait occuper le fort Saint-Laurent, chez M^{me} Perrin, 24, rue Pouteau, au 2^e.

Chez M^{me} Perrin

Nous avons vu M^{me} Perrin dans la soirée. Instruite par les journaux de l'arrestation de son ancien locataire, elle nous fournit tous les renseignements que nous lui demandons.

Ces renseignements sont d'autant plus sérieux, que c'est la dernière étape faite par l'assassin avant son départ pour Paris.

M^{me} Perrin paraît d'abord très étonnée que M. Anastasy soit soupçonné du crime du boulevard du Temple.

Rien dans ses manières, dans ses allures, ne pouvait faire prévoir la triste fin de l'officier.

Celui-ci, du reste, avait l'air « d'une petite fille », c'est l'expression de M^{me} Perrin.

Dans sa conduite, M. Anastasy ne vous paraissait-il pas débouché ?

— Mais non, pas du tout, il rentrait, du reste, tous les soirs vers neuf heures.

Dans sa chambre, où il se tenait la journée durant, il était constamment pensif et, des heures entières, il restait près de la grille, la tête entre ses mains. Il semblait toujours rêveur.

— Et... ses connaissances ?

— Par exemple, il aimait les femmes, chaque soir, vers quatre heures, il en recevait une, quelquefois deux.

Un jour, je lui fis même le reproche d'en avoir amené une seconde en revenant d'accompagner la première. Cette observation ne lui plut pas sans doute, car je l'entendis dire à son ordonnance : « De quoi se mêle-t-elle cette vieille-là ! »

Et M^{me} Perrin continue :

— Je connaissais les deux femmes qui le pins souvent venaient rendre visite à mon locataire.

Nous les avions surnommées « la femme au chien noir » et « l'Espagnole ».

La première, que j'ai vue souvent, faisait de la musique (M. Anastasy avait loué un piano) elle venait, tenant en laisse un superbe chien mouton. Elle devait être de bonne famille — M. Anastasy me l'a dit lui-même — car je l'ai vue certain jour accompagnée d'une bonne.

L'Espagnole a couché deux fois dans mon appartement. C'est, du reste, la seule qui ait cohabité avec M. Anastasy, pendant son séjour chez moi.

Nous arrivons au départ de l'officier pour Paris.

— Pouvez-vous préciser à quelle date M. Anastasy a quitté Lyon ?

— Oh ! oui, mon sieur, parfaitement ! M. Anastasy, m'avait dit la veille qu'il était mis en disponibilité, et qu'il allait retourner à Paris chez son père. Il ajouta même qu'il voulait faire ses études pour être reçu pharmacien, et succéder à son père.

C'est un point de repère pour moi et je puis préciser les dates.

Le 28 novembre, un samedi, M. Anastasy a démissionné. C'était la première fois que cela lui arrivait, j'ai bien retenu la date.

Le 29, il est rentré comme de coutume, mais, le 30, il a encore démissionné. Le lendemain matin, il s'est présenté vers sept heures, et m'a demandé si son ordonnance avait pris ses malles pour les mener à la gare de Perrache.

Je lui dis alors, que la veille, son brasseur était venu m'avertir que le lieutenant de la compagnie lui avait formellement défendu d'aider au déménagement.

Sans paraître contrarié, M. Anastasy descendit chercher un commissionnaire qui chargea alors les bagages, qui se composaient de six colis dont quatre malles.

C'est à ce moment que la dame au « chien noir » vint prendre M. Anastasy, et tous deux se dirigèrent vers la gare de Perrache.

Nous demandons ensuite à M^{me} Perrin si elle ne se souvient d'avoir vu à M. Anastasy, un pardessus diagonale presque neuf ?

— Je lui en ai vu un de même couleur et même disposition. Mais il n'était pas neuf, il s'en faut même, il était « ciré », principalement aux manches.

Les revers du col en satin, dit « pattemouille », n'étaient pas non plus de la première fraîcheur.

Du reste, ajoute M^{me} Perrin, ainsi vêtu, mon locataire n'avait pas l'air d'un officier.

Son pardessus douteux et son chapeau à bords plats, qui n'était pas du tout neuf, n'inspiraient pas la confiance.

Et nous finissons notre entretien en demandant à M^{me} Perrin, si elle a vu quelquefois son locataire porteur d'une serviette ?

— Jamais je ne lui ai vu de serviette ni à son bras, ni dans ses malles, ou du moins ce que j'en ai vu.

Les absences au corps

M. Anastasy, depuis qu'il est au 158^e de ligne n'est allé qu'une seule fois à Paris voir son père.

Il prenait souvent des permissions. La dernière date du 15 novembre dernier. Elles étaient toutes demandées pour le Péage-de-Roussillon où habite un cousin de la famille, M. M..., médecin, au Retour.

A propos de sa dernière absence, M^{me} Perrin demanda à son locataire s'il avait fait bon voyage. Celui-ci lui répondit de fort bon voyage. M^{me} Perrin fit même au brasseur cette réflexion : « On ne lui a pas donné ce qu'il demandait chez son cousin. »

L'instruction établira, du reste, le motif de ces incessantes visites au Péage-de-Roussillon.

Les permissions dûment signées par le chef de corps étaient toutes utilisées, il n'y a pas à en douter.

Quant à son régiment, Anastasy s'en occupait très peu. Il restait souvent deux ou trois jours sans aller au quartier.

Et lorsqu'il s'y rendait, c'était une courtoisie appétissante ; il se faisait communiquer le rapport, prenait note des ordres laissés pour lui par le capitaine et s'en retournait aussitôt.

Point méchant, du reste, avec les hommes, qui l'avaient surnommé : « La petite bête noire », à cause de sa petite taille et de son accent parisien.

En Disponibilité

Au mois d'octobre, le jeune officier était mis en disponibilité à la suite des nombreuses plaintes adressées à son colonel par ses créanciers. Mais ce motif ne fut pas officiellement invoqué : le sous-lieutenant Anastasy fut rayé du cadre actif de son régiment pour infirmités temporaires. Il avait, en effet, contracté dans le service une assez grave maladie des yeux.

En quittant son corps, le jeune sous-lieutenant était littéralement aux abois. Quelques-uns de ses créanciers, vis-à-vis desquels il avait employé des procédés peu délicats, l'avaient menacé de la police correctionnelle.

L'officier ne perdit pas la tête ; il écrivit à ses nombreux créanciers pour éviter des poursuites.

C'est ainsi qu'il a écrit à M^{me} Arnoux, rue Saint-Joseph, en lui demandant d'accepter de petits à-comptes pour se libérer de cent trente-cinq francs qu'il lui doit.

Il l'aurait pu, du reste, car on n'ignore pas que, quoique mis en disponibilité pour infirmités temporaires, Anastasy touchait la moitié de son traitement mensuel, soit cent francs environ.

On cite encore parmi les créanciers du jeune vireur un café de la place Perrache, où se réunissent de nombreux officiers.

Sans pudeur, du reste, Anastasy amenait ses maîtresses d'un moment dans les caf

Lyon

NOS ÉCHOS

Le jeune duc avait, depuis le 19 novembre 1889, date de sa majorité, contracté pour plus de 400,000 francs de dettes, souscrit 62,200 francs de billets et hypothéqué ses biens pour une somme de 1,500,000 fr.

MORT DE LAPOMMERAYE

Paris, 25 décembre.

M. de Lapommeraye, chef des secrétaires-rédacteurs du Sénat, critique dramatique à Paris, est mort ce matin.

Il était né à Rouen, le 20 octobre 1839. D'abord employé à l'Hôtel de Ville de Paris, puis avocat, il mena de front les études administratives et littéraires; il commença en 1862 à faire des cours gratuits d'enseignement public à l'Association philotechnique, et fonda deux sections à Sceaux, où il professait une fois par semaine, le cours de littérature.

C'est de 1869 que date sa réputation de conférencier. Il débuta au théâtre de la Gaîté, à côté de MM. Legouvé et Sarcey. Dès 1865, il était chargé au Sénat du service des pétitions et s'occupait de journalisme. Il signait, dans la *Petite Presse*, du nom d'Henri Dallebert, un article quotidien intitulé : *Un Conseil par jour*.

En 1870, M. de Lapommeraye fit doublement son devoir de patriote : il s'engagea comme volontaire dans les compagnies de marche de la garde nationale et fit de nombreuses conférences au bénéfice des ambulances et des blessés.

Après la Commune, il débuta comme critique théâtral dans le *Bien public* et ne cessa ensuite de s'occuper de théâtre. Il était, depuis quelques années, chargé du feuilleton du *Paris*.

C'était un homme très bienveillant, auquel on ne connaissait aucun ennemi, et dont la mort sera universellement regrettée dans la presse et dans le monde du théâtre.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — *Concert de bienfaisance.* — La société de gymnastique et d'escrime l'Avant-Garde de Villefranche donnera aujourd'hui samedi, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle Saint-Philippe, à Villefranche, un concert de bienfaisance au profit des victimes du grison, de Saint-Etienne.

Des amateurs de la ville prêteront leur concours pour la partie de chant.

Le prix d'entrée avec droit à la tombola est fixé à 1 fr.

LOIRE

Roanne. — *Incendie.* — Hier, vers 2 heures 25 du matin, un incendie s'est déclaré rue Sainte-Elisabeth, 10, dans la maison de M. Patet, qui occupe le 1er étage, où le feu s'est déclaré. L'alarme a été donnée par des personnes qui venaient de la messe de minuit. Le feu s'est communiqué aussitôt au deuxième étage occupé par M^{me} Mahaut, belle-mère de M. Patet, qui n'a pu sortir de ses appartements que par une échelle. Le sauvetage a été opéré par MM. Patet, son fils et Fayet, chiffonnier.

Les dégâts couverts par une assurance s'élevaient à 10,000 francs.

Chazelles-sur-Lyon. — *Fête de l'Arbre de Noël.* — Samedi, à quatre heures du soir, aura lieu à la salle de l'école enfantine la fête de l'Arbre de Noël, présidée par M. Provot, maire de Chazelles.

Des jouets et des bonbons y seront distribués, comme d'habitude, à profusion.

A cette charmante cérémonie, toutes les notabilités seront convoquées.

DROME

Valence. — *Chemin de fer de Vernoux.* — Nous avons examiné dernièrement, un des tracés économiquement pratiques pour relier par une voie ferrée le canton de Vernoux à la vallée du Rhône.

Nous croyons intéressant de donner le chiffre de la population intéressée à la création de cette ligne.

Les cantons de Vernoux, Lamastre et Saint-Péray, forment un total de 19,614 habitants.

Il convient d'ajouter à ce chiffre celui des communes de Guilherand, Soyons, Saint-Sylvestre, Saint-Romain et, dans le canton de Lavoulte, de la commune de Gilbac et Bruzac. De plus, Valence, qui ne se trouve qu'à quatre kilomètres de la gare de Saint-Péray, formerait un sérieux appoint au contingent, ce qui, au total, et en se basant sur les moyennes acceptées en ces matières, donne un chiffre de près de 30,000 habitants intéressés directement à la construction de la ligne de Vernoux au Rhône.

Proville. — M. Bourdes, chef d'escadron au 9^e régiment de hussards, demeurant à Valence, rue Montplaisir, 64, a déclaré au commissariat de police avoir trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Il le tient à la disposition de son propriétaire.

L'arrestation d'hier. — L'arrestation du nommé Quillon, qui avait une certaine ressemblance avec l'assassin de Beaucaire, après informations venues de Nîmes, n'a pas été maintenue.

L'assassin présumé serait d'origine italienne et n'aurait rien de commun avec Quillon.

Police. — Contrevenance a été dressée contre le nommé Louis Rey, âgé de 35 ans, marchand revendeur à Chatusang, quartier des Goubets, pour avoir acheté des poulets et des lapins avant la levée du drapeau, sur la place des Clercs, prescrit par un arrêté.

Mœurs. — D'après des plaintes formulées à la police contre la nommée Louise B..., âgée de 22 ans, domestique à Valence, rue de la Citadelle, cette fille a été visitée par le médecin et conduite ensuite à l'hospice.

Il serait bon qu'une sévérité exemplaire fût à l'ordre du jour et que l'on poursuivit sans merci les femmes qui, par leur conduite manifeste, causent du scandale dans notre ville.

Nous savons que notre nouveau commissaire de police est décidé à faire son possible pour enrayer chez certains débauchés de quartier interlope ces mœurs déplorables.

ISÈRE

Grenoble. — *Nominations militaires.* — M. Jacquin, médecin aide-major de 1^{re} classe au 20^e d'infanterie, permuté avec M. Maunour, médecin aide-major de 2^{me} classe au 2^e d'artillerie, à Grenoble.

Au 40^e territorial, à Bourgoin, MM. Verne et Rebout, du 140^e, sous-lieutenants de la réserve de l'armée active, passent avec le même grade.

Au 40^e territorial, à Vienne, MM. les sous-lieutenants Rostad, du 23^e, Berger, du 30^e, Larrieu, du 32^e, Ferrin, du 61^e, Chartron, du 37^e d'infanterie, Guthier et Jullien, du 14^e bataillon de chasseurs, Lamy, du 12^e, Villain, du 23^e, Monteil du 101^e d'infanterie.

ARDÈCHE

Aubenas. — *Elections consulaires.* — Les électeurs sont convoqués le 27 courant pour procéder au remplacement de MM. Henri Cuchet, juge, et Gaston Fauries, juge suppléant, dont les pouvoirs ont expiré.

Lyon

NOS ÉCHOS

Une dépêche nous a appris la mort de M. de Lapommeraye, critique théâtral du *Paris*. M. de Lapommeraye n'était pas un inconnu pour les Lyonnais. Il avait, il y a quelques années, donné aux Célestins, une conférence qui fut très applaudie et dont les lettrés conservent encore le souvenir.

* *

Le correspondant bruxellois du *Matin*, examinant les conséquences du nouveau régime douanier au point de vue de nos relations avec la Belgique, dit de la soie :

« Depuis quelques années, la Suisse et l'Allemagne font, en Belgique, aux soieries françaises, une concurrence sans cesse plus efficace. Quoi qu'il en soit, vos producteurs importent encore annuellement plus de 120,000 kilogrammes de soieries, représentant une valeur de plus de 10 millions de francs. Ce chiffre équivaut aux deux tiers de l'importation totale des soieries en Belgique. Le droit à l'entrée est actuellement de 3 francs par 100 kilos. Il paraît certain qu'il sera augmenté, mais nul ne peut dire actuellement dans quelle proportion.

« Quelques-unes des grandes maisons de confection fondées en Belgique par des Français ont déjà songé à introduire dans le pays l'industrie de la soie, afin d'éviter les conséquences d'une forte élévation des droits, vers laquelle le gouvernement belge pourrait d'autant plus facilement incliner que les premiers essais de fabrication, tentés à Deynze, semblent avoir réussi. Les soies de Deynze ne sont pas seulement trouvées acheteurs en Belgique, mais encore à l'étranger. On en a exporté, en 1890, pour plus de 680,000 francs savoir : en France, 4,012 kilos, au prix de 292,876 francs; en Angleterre, 3,670 kilos, pour 267,910 francs; et en Allemagne, 1,667 kilos, pour 121,691 francs. Peut-être le gouvernement s'efforcera-t-il d'exercer des représailles contre les fabricants français, pour répondre à la rigueur dont la France a fait preuve à l'égard des fabricants d'ustensiles en fer émaillé et des imprimeries lithographiques. Vous savez que le tarif nouveau, tarif Méline, menace littéralement de ruiner ces deux industries. Certains de ces industriels se sont déjà résignés au seul parti qui leur restait à prendre. Ils ont passé la frontière et transporté leur industrie en France. »

* *

La Société du Denier des Ecoles, dont le siège est 33, rue Thomassin, a distribué depuis le 1^{er} décembre jusqu'au 23, 413 paires de galoches et 119 tabliers.

Les distributions continueront tous les jeudis de 2 à 4 heures, au siège de la Société.

* *

La nuit de Noël a été aussi animée que les années précédentes : les églises ont reçu leur contingent habituel de curieux qui pour la circonstance les transformant en *entres-sorts*. Des agents de police étaient là pour assurer le maintien de l'ordre, mais ils ont eu peu à faire : tout s'est passé dans le plus grand calme.

La plupart des cafés sont restés ouverts et ont reçu de nombreux visiteurs ; la dinde traditionnelle y était vaillamment attaquée par les clients qui l'arrosaient avec entrain.

En somme, aucun incident à propos de ce recommencement annuel d'une pègrination nocturne et traditionnelle.

* *

Le géant Lépy, dont la mort avait été annoncée et dont le corps, d'après certains rumeurs, appartenait à la faculté de médecine, se porte bien.

Le *Phare du Littoral* nous signale son passage à Nice, où il va donner quelques représentations.

* *

Les patineurs sont déçus dans leurs espérances : le froid a subitement disparu pour faire place à une température humide et sale. Dans l'après-midi de jeudi, quelques jeux de boules avaient pu faire encore l'office de *skatings*, mais, hier, au lieu de patins, il fallait des bottes fortes pour se risquer dans ces cuvettes de boue gluante.

Un proverbe anglais dit : « Noël vert, cimetière gras ». Nos voisins d'outre-manche appellent un Noël vert, celui qui n'a ni neige ni glace. Gare, alors, à l'influenza !

* *

Saviez-vous qu'il y eût à Lyon cinq citoyens qui portent le nom de *Marie* — comme nom de famille bien entendu — six qui s'appellent *Joseph*, un qui s'appelle *Mage*, trente-un qui se nomment *Noël*; six du nom de *Boudin*; un qui s'appelle *Vin*, et enfin, huit nommés *Champagne* ?

Il y aurait, en un joli banquet de réveillon à organiser avant-hier avec tous ces gens-là !

* *

Le grand Lépy, dont la mort avait été annoncée et dont le corps, d'après certains rumeurs, appartenait à la faculté de médecine, se porte bien.

Le *Phare du Littoral* nous signale son passage à Nice, où il va donner quelques représentations.

* *

Saviez-vous qu'il y eût à Lyon cinq citoyens qui portent le nom de *Marie* — comme nom de famille bien entendu — six qui s'appellent *Joseph*, un qui s'appelle *Mage*, trente-un qui se nomment *Noël*; six du nom de *Boudin*; un qui s'appelle *Vin*, et enfin, huit nommés *Champagne* ?

Il y aurait, en un joli banquet de réveillon à organiser avant-hier avec tous ces gens-là !

* *

Le Gaz à Lyon

(DEUXIÈME ARTICLE)

L'éclairage public. — La durée des monopoles. — L'éclairage privé. — L'équité et les progrès économiques.

En quoi consiste exactement le monopole de la compagnie du gaz ? Il y a là un problème économique qui pourrait entraîner dans de longues dissertations, mais que cependant il n'est pas oiseux de soulever, à condition de ne pas se servir, pour le traiter, des grands mots sous lesquels s'abrite ordinairement la mauvaise foi.

Le monopole de la compagnie du gaz, en ce qui concerne l'éclairage proprement dit, s'applique à l'éclairage public, c'est-à-dire que la ville, jusqu'à l'expiration du traité, ne peut avoir d'autre fournisseur que la compagnie du gaz pour ses rues. En échange de cette faveur, de cette clientèle assurée, la compagnie concède son gaz à un prix réduit, c'est-à-dire quatorze centimes environ le mètre cube.

Sur ce point, le monopole se justifie dans une certaine mesure : il arrive journellement dans la vie commerciale, que moyennant certaines réductions, tel négociant soit assuré de vendre à un autre pendant un laps de temps déterminé, telles ou telles fournitures dont ce dernier a journellement besoin.

Mais la comparaison doit être poussée plus loin : dans la vie commerciale, où se traitent de semblables affaires, l'échec de petits monopoles consentis par des particuliers à d'autres tend à devenir de plus en

plus rapprochée ; la raison de ce phénomène est bien facile à concevoir, car étant donné les progrès des sciences mécaniques et chimiques appliquées à l'industrie, le prix de revient des produits manufacturés ou extraits diminue progressivement.

Il est donc d'intérêt de ceux qui traitent de ne pas s'engager pour une trop longue période dans une affaire qui, d'avantage au début, deviendrait désastreuse à la fin.

Ceci dit, il en ressort naturellement que les conditions faites en ce moment à la ville de Lyon, fussent-elles tout à fait avantageuses, il n'y aurait pas lieu de prolonger le monopole. A plus forte raison, ces conditions, étant draconiennes, ne faut-il pas songer à compromettre l'avenir.

Examinons maintenant le monopole de la compagnie du gaz au point de vue de l'éclairage particulier.

En principe, les pouvoirs publics ne peuvent imposer qu'à leur bénéfice aux citoyens la consommation de tel et tel produit : les allumettes, les tabacs, les cartes à jouer, etc., et encore l'Etat a-t-il seul le droit de prendre pareille mesure ; ni le département, ni la commune ne peuvent s'arroger une semblable prérogative.

Le monopole de la compagnie du gaz ne doit donc pas avoir pour effet d'imposer aux particuliers la consommation exclusive du gaz de la compagnie, mais la commune ayant aliéné le sous-sol des voies publiques au bénéfice de la compagnie, il en ressort que, seule, elle a le droit et les moyens de transmettre au moyen de canalisations souterraines, le gaz au domicile des particuliers.

Du monopole de l'éclairage public la commune peut tirer un profit pour elle-même, comme nous l'expliquons tout à l'heure, mais du monopole de l'éclairage privé par le gaz, doit-il résulter une charge pour les citoyens ? Evidemment non : le particulier ne peut avoir d'autres charges que ses charges personnelles et les charges qui lui incombent de par ses devoirs envers la collectivité. La collectivité ne peut lui imposer une charge seulement au bénéfice de quelques-uns.

Donc, malgré la rigueur des clauses du monopole de la compagnie du gaz, malgré les habiles précautions prises au début par ceux qui l'ont obtenu, il ne peut se trouver ni dans la lettre ni dans l'esprit du contrat une arme de guerre contre la bourse de tous les citoyens.

Les conditions économiques changent et changeront encore, mais l'équité et les droits du particulier ne pourront jamais varier ; dans la contradiction qui peut se produire entre un monopole donné entre l'équité et les stipulations d'un monopole quel qu'il soit, se trouve encore une raison suffisante pour que ce monopole, s'il ne devient pas immédiatement caduc — nous soumettons la question aux études des juristes —, il y ait tout au moins, disons-nous, un motif suffisamment puissant pour que ce monopole ne soit ni renouvelé ni prolongé.

L'ARBRE DE NOEL

Grande fête, hier, au palais de la Bourse, à l'occasion de cette patriotique solennité, renouvelée chaque année, qui consiste, on le sait, en une abondante distribution de jouets et de vêtements aux enfants d'origine alsacienne-lorraine.

M. le docteur Ferdinand Monnoyer, président de la société de secours Alsacienne-Lorraine, présidait cette cérémonie que l'on a pris l'habitude d'appeler la fête de l'Arbre de Noël.

Nom bien justifié en effet, car au milieu de la salle, se dressait un superbe et énorme sapin tout enguirlandé, couvert de fleurs, et aux branches duquel étaient accrochés, jouets, sacs, boîtes à bonbons, fruits, vêtements, etc., de quoi contenter les centaines d'enfants qui, avec des vœux d'envie, attendaient avec impatience le moment tant désiré de la distribution.

Inutile de dire qu'il y avait un monde fou. Parmi les personnes présentes : M^{me} Chénest, femme du procureur de la République ; M. le professeur et M^{me} Thaler ; M^{me} Monnoyer ; M. et M^{me} Ulmo ; M. et M^{me} Guesmann ; M. et M^{me} Franck ; le capitaine Claudenstein, et de nombreux élèves de l'école de santé militaire.

Au concert, qui a précédé la distribution des jouets, les auditeurs ont eu le plaisir d'entendre et d'applaudir : M^{me} Boucard, Hamann, Marie et Antoinette Monnier, Thuriot ; MM. Bourgeois, l'excellent basse ; Bedetti ; Noté ; Fargues ; Jonet, du Grand-Théâtre ; Ludovic ; Rose ; la musique du 96^e d'infanterie, dirigée par son habile chef, M. Sega.

Entre la première et la deuxième partie, M. le docteur Monnoyer a prononcé le discours suivant :

Discours de M. Monnoyer

Messieurs, Messieurs,

Celui qui a l'honneur de présider cette nombreuse réunion, sollicite toute votre indulgence ; jusqu'à la dernière minute, il a craint de ne pouvoir assister à la fête et il vous prie de l'excuser, s'il se dispense de l'allocation d'usage ou, du moins, s'il la réduit à sa plus simple expression.

Je l'aurais même supprimée complètement, si je n'avais eu la présence de notre programme musical surchargé, si je n'avais à remplir un devoir dont je m'acquiesce, d'ailleurs, avec grand plaisir ; j'ai à remercier tous les bienfaiteurs de notre œuvre Alsacienne-Lorraine. Ces bienfaiteurs sont légion.

Il suffit de contempler la foule qui se presse dans cette vaste enceinte, de lire dans notre programme le nom des artistes éminents qui veulent bien nous prêter leur concours, pour voir à quel point la fête de Noël des Alsaciens-Lorrains est devenue populaire à Lyon, à quel point elle a su trouver le chemin du cœur de la bourse. Et l'on sait que ce dernier chemin n'est pas toujours le plus facile à découvrir !

Ce qu'il y a d'admirable et de vraiment encourageant dans les marques de sympathie qui sont prodiguées aux Alsaciens-Lorrains, c'est leur durée même, il ne s'agit pas d'une question de mode éphémère, mais d'un sentiment profond, vivace, indestructible, qui a sa source dans le souvenir d'un immense forfait et dans l'espérance d'une éclatante réparation.

Lyon peut être fière de son œuvre, si elle a contribué, pour sa part, à entretenir, à fortifier ce sentiment.

Oui, vingt et un ans se sont écoulés depuis l'année terrible et le nom d'Alsace-Lorraine a conservé toute sa vertu magique. Ah ! chères et malheureuses provinces, en public, nous ne parlons de vous que le moins souvent possible, mais votre souvenir ne nous quitte pas. Et le temps loin de l'affaiblir ne fait que l'exalter.

Je n'en veux d'autres preuves que certaine offrande spontanée d'une provenance

qui a une haute signification de solidarité patriotique.

C'est ainsi que, poursuivant le but élevé de sa mission, l'Union patriotique du Rhône vient chaque année, depuis sa fondation, déposer une offrande au pied de notre Arbre de Noël.

Cette année, une autre société, sœur aussi de la nôtre, par le cœur, autant que par le nom, l'Alsace-Lorraine, société de gymnastique et de tir, a voulu témoigner à son tour, de ses sentiments pour notre œuvre de charité et de patriotisme : elle nous a remis un précieux don, destiné dans sa pensée à être le premier d'une série. Au nom des Alsaciens Lorrains, merci à ces deux sociétés, leurs offrandes sont pour nous d'un prix inestimable et nous souhaitons de voir bientôt leurs patriotiques efforts couronnés d'un plein succès.

Le rapprochement qui tend à s'opérer spontanément entre des sociétés ayant les mêmes aspirations, visant, par des moyens différents, au même but : la grandeur et l'intégrité de la France, ce rapprochement, dis-je, est un signe des temps qui me paraît d'un heureux présage.

L'heure est aux rapprochements, vous le savez, non seulement entre citoyens de même origine, entre sociétés d'un même pays, mais encore entre peuples et nations, et l'année 1891 en a consacré une que les Alsaciens Lorrains ont dû saluer avec la joie du prisonnier qui voit poindre l'aurore de la délivrance.

L'année 1891 a été particulièrement aimable pour l'Association alsacienne-Lorraine : elle a récompensé le dévouement et le zèle de son secrétaire en lui apportant les palmes académiques. Cette distinction bien méritée, à tous égards, doit être prise d'autant plus haut que c'est la première fois qu'elle est accordée à un de ses membres, pour services rendus à la cause Alsacienne-Lorraine.

En raison de cette circonstance, veuillez exposer le sentiment de légitime satisfaction avec lequel nous vous faisons part de cet événement.

Dans l'année qui va finir, notre ancienne société de secours Alsacienne-Lorraine a fait peu de chose : parvenue à l'âge de la majorité elle en a profité pour changer de nom afin d'atténuer, dans la mesure du possible, les inconvénients multiples qui résultaient de la similitude de son titre avec ceux d'autres sociétés, plus particulièrement avec celui de la Société de secours mutuels Alsacienne-Lorraine, elle est devenue, avec la haute approbation de notre nouveau préfet, l'Association alsacienne de Lyon.

L'heure seule est changée, le but reste le même : « Charité et Patriotisme ». L'Association, plus prospère qu'elle ne l'a jamais été depuis 45 ans, époque de sa reconstitution régulière, n'en tend pas moins le bras à tous les patriotes sans distinction de croyances religieuses ni d'opinions politiques.

Mesdames, Messieurs, en commençant, je vous ai demandé la permission d'être bref et vous me l'avez accordée.

Je n'en dirai donc pas davantage, mais avant de laisser la parole à la divine Euterpe, je ne dois pas oublier de recommander à votre bienveillant accueil, les charmantes quêteuses qui vont faire appel à votre générosité. Donnez-leur des deux mains, plus la quête sera fructueuse, plutôt nous pourrions y renoncer.

Enfin, les dames et demoiselles patronesses procéderont à la distribution des dons aux 520 enfants d'origine d'Alsace-Lorraine, l'arbre colosse que vous admirez en ce moment, sera livré au ciseau du démolisseur et les commissaires en vendront les branches à ceux d'entre vous qui désirent emporter un souvenir de la Noël 1891.

J'ai dit. Je vous donne rendez-vous à l'année prochaine.

Ce discours a été, à diverses reprises, coupé par de vifs applaudissements.

Immédiatement après, le superbe Arbre de Noël a été dépouillé par les dames patronesses, et les jouets, cadeaux, sacs, vêtements, qui garnissaient ses branches, ont été distribués aux enfants, pour lesquels la véritable fête a, à ce moment commencé.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi, 26 décembre, 360^e jour de l'année.

Dernier quartier le 23 décembre; nouvelle lune le 31.

Soleil : lever, 7 h. 55; coucher, 4 h. 7.

Infanticide. — Le sieur Martel, maçon, 48, rue Dupoix, employé à la démolition du fort Colombier a aperçu hier matin, dissimulé derrière un tas de pierres, un paquet ensanglanté, contenant le cadavre d'un nouveau-né du sexe masculin.

Sur les ordres du commissaire de police du quartier Saint-Louis, le cadavre a été transporté à la Faculté de médecine, pour être soumis à l'examen du docteur Lacasagne.

Une enquête est ouverte.

Vol. — M. Fandaz, charcutier, 45, rue du Mail, qui tient un banc au marché de la place de la Croix-Rousse, s'est aperçu, hier matin, que, dans la nuit, des voleurs avaient fracturé son étal et lui avaient dérobé dix kilogrammes de saucisson, valant 30 francs.

Arrestation. — M. le commissaire de police de Villeurbanne a écroué le nommé Gueidon Philippe, 19 ans, sans profession ni domicile.

Cet individu a fracturé un volet et brisé un carreau de vitre d'une chapelle située 107, route de Vienne.

Une trouvaille. — M. Arnoux, facteur des postes, a trouvé, hier matin, à 5 heures, près des latrines publiques du quai de la Charité, un sacre baïonnette, n^o 16,112 avec son ceinturon.

Ces objets ont été remis au général commandant la place.

Chute. — Un brave cultivateur des environs de Lyon, M. Gauthier, âgé de 68 ans, était descendu hier sur le bas-pont du quai du Rhône, près du pont de l'Hôtel-Dieu, pour se soulager.

Trompé par l'obscurité, il s'avança un peu trop près du bord, perdit l'équilibre et tomba sur les encochements.

Entendant ses cris, les gardiens de la paix du poste de l'Arboret arrivèrent à son secours et le ramenèrent sur le quai.

Gauthier s'était fait dans sa chute d'assez fortes contusions au crâne et au menton. Aussi les agents, après lui avoir fait prendre un cordial dans une maison voisine, durent-ils le conduire à l'Hôtel-Dieu.

Théâtre des Célestins. — La matinée annoncée pour aujourd'hui samedi, n'aura pas lieu par suite d'indisposition.

Ce soir, à huit heures, 2^e représentation du *Petit Jacques*, le beau drame tiré du grand roman de J. Claretie, par W. Busnach, dont le succès a été complet avant-hier.

Théâtre Bellecour. — Aujourd'hui samedi, avant-dernière représentation de *Orphée aux enfers* : afin de faciliter à tous le moyen de voir et d'entendre cette œuvre méritant la mise en scène est vraiment merveilleuse, le prix des

places est fixé ainsi : 2 fr. 50 les fauteuils ; 1 fr. 50 les premières ; 75 centimes les secondes galeries et 30 centimes les troisièmes.

Mardi, première représentation de *Surcouf*, l'opérette maritime qui sera certainement le plus grand attrait des fêtes du Jour de l'An.

Le bureau de location est ouvert, pour les représentations de *Surcouf*, à partir d'aujourd'hui samedi, sous le péristyle du théâtre.

Salle Indienne. — Samedi, 26 décembre, théâtre Bellecour, Salle Indienne, cinquème grand bal de nuit, de minuit à cinq heures du matin.

Sirop Pectoral Girardin au Miel des Alpes. 16, rue Tupin, et dans toutes les bonnes pharmacies. Le flacon, 2 fr. 50.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

TERRIBLE COLLISION

New-York, 25 décembre.

Une terrible collision a eu lieu cette nuit près de Hasting (Etat de New-York) entre un train express venant de Saint-Saï et l'express venant des chutes de Niagara. Sept personnes ont été tuées, il y a plusieurs blessés.

MORT D'UN CARDINAL

